


“Je ne me suis pas EXHIBÉ”

 Charles Luperto encourt jusqu'à trois ans de prison

► Les accusations dont Jean-Charles Luperto, 40 ans, fait l'objet ont continué à alimenter l'actualité de ces dernières heures. L'intéressé nie s'être livré à des actes d'exhibitionnisme. Il reconnaît toutefois s'être trouvé à quelques reprises sur le site de l'aire de repos de Spy et de sa station-service, le long de l'auto-route E42.

1 Quelles sont les fonctions de M. Luperto ? Il était, jusqu'à lundi soir, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bourgmestre de Sambreville et député wallon et communautaire. Il a démissionné des deux premières fonctions mais pas de la troisième. *“Afin d'assurer ma défense dans la sérénité et compte tenu que les accusations dont je fais l'objet nuisent à l'autorité indispensable au bon fonctionnement des institutions, je crois utile, d'une part, de démissionner de ma fonction de président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, d'autre part, de procéder à la désignation d'un échevin en qualité de bourgmestre faisant fonction de la commune de Sambreville”,* a-t-il indiqué dans un communiqué rédigé avec ses avocats, Maîtres Marc Preumont et Pascal Rodeyns. *“Ces décisions n'impliquent de ma part aucune reconnaissance d'une quelconque culpabilité pénale et j'estime pouvoir bénéficier, comme tout citoyen, de*

la présomption d'innocence, garantie démocratique de notre État de droit”, a-t-il précisé.

2 Que reproche-t-on à M. Luperto ? La qualification retenue par le parquet de Namur est l'outrage public aux mœurs

en présence de mineur(s) de moins de 16 ans, a indiqué, lundi, le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq. Un procès-verbal a été adressé au parquet en mai concernant un outrage public aux mœurs. Depuis, une enquête est en cours et des témoins ont été entendus. D'audition en audition, d'autres faits ont été révélés. Le procureur évoque quatre faits distincts entre avril et août 2014, mois pendant lequel auraient eu lieu les derniers faits. Mais la période visée par le réquisitoire du parquet s'étend d'avril à octobre 2014. Le dossier a été mis à l'instruction le 14 octobre. D'après les éléments recueillis par la presse, M. Luperto aurait pu commettre des actes d'exhibitionnisme dans les toilettes d'une station-service de l'auto-route E42 à Spy, non loin de Sambreville. Selon l'un de ses avocats, M^e Rodeyns, M. Luperto *“conteste s'être exhibé à l'égard de qui que ce soit, qu'il soit majeur ou mineur”.*

3 Pourquoi et où a-t-on perquisitionné ? *“Les indices étaient suffisants pour ordonner des perquisitions”,* a expliqué

Vincent Macq. Quatre perquisitions ont, jusqu'à présent, été menées : une au domicile privé de M. Luperto, une à l'administration communale de Sambreville, une au Parlement wallon, une autre dans les bureaux de M. Luperto au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ordinateurs, tablettes, smartphones, et autre matériel informatique comme des clés USB, des DVD, des CD, etc., ont

été emportés lors de ces perquisitions. Tous ces objets seront analysés.

4 Jean-Charles Luperto a-t-il déjà été auditionné ? Il le sera dans les prochains jours voire les prochaines heures (on parle de jeudi). Des devoirs d'enquête pourraient être réalisés, comme une expertise psychologique.

5 Que risque M. Luperto ? En théorie, si la prévention d'outrage public aux mœurs en présence de mineur(s) est retenue puis déclarée établie par un tribunal, le prévenu en-

court jusqu'à trois ans de prison. Rappelons toutefois qu'à ce stade, M. Luperto n'est pas inculqué. La question de la levée de son immunité parlementaire ne se pose donc pas en l'état.

6 On a parlé de violation du secret de l'instruction. Qu'en est-il ? Le secret de l'instruction ne s'impose pas aux médias mais les avocats de M. Luperto se sont inquiétés du fait que leur client ait été contacté par des journalistes plusieurs heures avant le début des perquisitions. Le procureur du Roi de Namur a, lui, évoqué *“des fuites désolantes”* dans cette affaire. Un dossier est d'ailleurs entre les mains d'un juge d'instruction pour violation du secret professionnel.

Li. B.

Sambreville groggy PAR LA NOUVELLE

▣ Une ambiance de ville engourdie ce mardi, pas un chat dans les rues et commerces fermés

► Le soleil brille sur les quais de Sambre, lors d'une belle après-midi d'un automne qui joue les étés indiens. Et pourtant, à part les canards et les mouettes, il n'y a pas âme qui vive sur le Ravel qui passe à une centaine de mètres de la maison communale. Sur la Grand-Place, même topo. Le tout laisse l'impression d'une ville un peu fantôme, accentuée encore par tous les commerces aux alentours qui sont fermés en ce jour férié.

Tout de même, deux jeunes passent, n'ont pas très envie de

causer de ce qui arrive au bourgmestre de leur commune. "Ouais, on en a entendu parler, forcément, ça passe partout. Mais moi la politique...", glisse l'un d'eux. "Tout de même, c'est bizarre cette histoire", reprend l'autre. "Franchement, c'est à se demander ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas. En fait, moi je considère que jusqu'à maintenant, on ne sait rien."

DU CÔTÉ DES ÉLUS locaux, on est plus disert, notamment pour commenter la décision de Jean-Charles Luperto de ne plus

assumer la fonction de bourgmestre et de nommer un éche-

vin qui assurera momentanément les charges mayorales. "C'est sage, et on reconnaît bien là l'homme car cela correspond à l'intérêt de la commune", glisse Samuel Barberini (MR). "Ce qui est par contre négatif pour Sambreville est qu'il ait aussi été obligé de faire un pas de côté au Parlement wallon, où il défendait des dossiers importants. Vraiment dommage."

Dans tous les partis d'opposition, que ce soit chez les réformateurs, au CDH ou chez les Verts, on sent bien que personne ne veut tirer sur l'homme qui incarne sa commune. Chacun re-

connait à Jean-Charles Luperto de grandes qualités et une envergure politique dont Sambreville profite. En ayant aussi, dans ces temps troubles, une pensée pour lui, sa famille et ses proches.

L. S.

"S'IL A ÉTÉ VU, cela l'étonne !"

▣ Jean-Charles Luperto, complètement traumatisé, sera entendu par les enquêteurs dans les prochains jours

► Alors que Jean-Charles Luperto est en plein cœur de la tourmente, ses avocats, M^{rs} Marc Preumont et Pascal Rodeyns, ont porté la voix de leur client. Ils insistent sur le fait qu'il bénéficie de la présomption d'innocence.

Quelle est la version de Monsieur Luperto ?

"Il ne conteste pas avoir fréquenté l'endroit mais il conteste avoir commis de l'exhibitionnisme", indique M^r Preumont. "Il n'a jamais cherché à ce que quiconque puisse le voir dans une position inconvenante et il n'a même pas le souvenir que quel'un aurait pu le surprendre dans une telle position. Il est extrêmement étonné que des personnes pré-

tendraient l'avoir vu dans cette situation."

Est-ce qu'il se souvient d'avoir eu un contact avec un mineur ?

"Il réfute de manière radicale qu'il se soit volontairement montré à un mineur. Il conteste un comportement délibérément exhibitionniste. Il est tout à fait sidéré."

Quelle était la raison de ces visites ?

"Il considère que s'il y a eu des rencontres, elles se sont faites sans que ce soit au vu de toute personne qui passait là ou aurait pu entrer dans les lieux. Imaginons qu'il y ait eu des pratiques sexuelles entre adultes consentants à un endroit, elles se font discrètement et pas d'une manière telle que tout le monde puisse

les voir. Elles ne sont donc pas infractionnelles."

Quelle est votre réaction concernant les fuites dans la presse ?

"Le procureur du Roi aurait ouvert une instruction pour violation du secret de l'instruction. Nous aimerions évidemment savoir qui s'en est rendu coupable. Mais de l'expérience que j'en ai, ces instructions pour ce type de faits n'aboutissent jamais à rien."

Quelle est la réaction de votre client concernant d'autres plaintes ?

"Il tombe des nues car il n'a jamais été entendu. À supposer qu'il y ait eu d'autres déclarations ou des plaintes, il est interpellé qu'on ne l'ait pas interrogé."

Quel est l'état d'esprit de Monsieur Luperto ?

"Il est complètement traumatisé. De nombreuses marques de soutien lui ont été adressées, mais il reste particulièrement choqué de sa situation actuelle. Il a été touché par les marques de sympathie venant d'horizons divers. Il va poursuivre son travail au service des habitants de Sambreville et des citoyens de la Région wallonne qui l'ont élu comme parlementaire. Il ne va pas démissionner de ses autres mandats. Il sera entendu par les enquêteurs dans les prochains jours. Il bénéficie évidemment toujours de la présomption d'innocence."

Interview > Sarah Rasujew

Le calme plat sur l'aire de repos de Spy

En cette fin de jour férié, beaucoup d'automobilistes de passage regagnent leurs pénates en Allemagne ou aux Pays-Bas. Lorsqu'on les interroge sur l'affaire, les néerlandophones font parfois des amalgames que l'on devine aisément. Les Allemands, eux, compatissent. C'est vrai qu'ils ont connu des scandales plus graves que ça.

Du côté du personnel qui travaille sur l'aire, un mot d'ordre a été donné : *"Pas de commentaires ! Un responsable a été désigné pour communiquer avec les médias. Vous n'avez qu'à le contacter."*

Ensuite, la personne nous a servi un *tournedos* définitif et est retournée en cuisine. Quelques précisions ont pu être glanées auprès d'une personne habitant la région. Première con-

firmation : c'est bien du côté *direction Liège* que les faits dont on soupçonne M. Luperto se sont déroulés.

Autre information : Cette aire de repos n'est absolument pas un lieu de rendez-vous pour la communauté gay. La personne dit n'avoir jamais rien vu de répréhensible sur ce parking.

"Surtout que l'aire d'Heppignies n'est pas loin !", précise-t-elle.

C'est vrai qu'en observant les lieux du pont qui surplombe l'autoroute E42, on s'aperçoit qu'il n'y a pas beaucoup d'endroits où se cacher des automobilistes de passage. Dernière info glauque : les toilettes sont en travaux depuis une quinzaine de jours et sont déplacées dans des containers à l'arrière des bâtiments.

R. Tom